



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Éducation précoce et sensibilisation vis-à-vis des inégalités de sexe

Question écrite n° 28591

Texte de la question

Mme Pascale Boyer attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'insuffisance des supports éducationnels concernant la sensibilisation aux inégalités subies par les femmes. L'éducation étant un vecteur certain de construction des valeurs et mœurs futures, augmenter le temps et la complétude des supports d'apprentissage, ainsi que favoriser la précocité des enseignements en la matière, pourra mener à une réduction des injustices, inégalités et également des violences physiques et verbales subies par les femmes. De ce fait, elle lui demande s'il est prévu d'amplifier la sensibilisation aux inégalités et discriminations de genre par le biais d'une éducation plus précoce dans le cadre scolaire.

Texte de la réponse

L'éducation nationale est engagée dans une politique éducative qui promeut l'égalité entre les filles et les garçons afin de déconstruire les stéréotypes qui se mettent en place dès le plus jeune âge et influent sur la manière dont les garçons et les filles vont au fil des ans construire leur identité et leur parcours. Inscrits dans les programmes d'enseignement dès l'école élémentaire, l'égalité entre les filles et les garçons, les représentations stéréotypées, les inégalités et violences sexistes sont des sujets autour desquels les équipes pédagogiques et éducatives bâtissent des actions éducatives, en lien le cas échéant avec des partenaires de l'école et toujours articulés avec les apprentissages. Cette politique s'appuie, depuis le début des années 2000, sur des conventions interministérielles successives pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif. La dernière convention, couvrant la période 2019-2024, définit cinq grands axes d'intervention : - un pilotage de la politique de l'égalité au plus près des élèves et des étudiants ; - la formation de l'ensemble des personnels ; - la transmission d'une culture de l'égalité et du respect mutuel ; - la lutte contre les violences et cyberviolences sexistes et sexuelles ; - une politique d'orientation en faveur d'une plus grande mixité des filières et des métiers. La politique d'égalité menée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports s'inscrit, par ailleurs, dans le cadre de la Grande cause du quinquennat en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et fait l'objet d'une politique interministérielle fixant notamment comme objectif d'« éduquer à l'égalité dès le plus jeune âge ». Ainsi, dans le prolongement des annonces faites le 25 novembre 2019 à l'issue du Grenelle des violences conjugales, le ministère a déployé de nouvelles mesures visant à renforcer la culture de l'égalité dans l'ensemble de la communauté éducative : - un effort particulier est porté sur la formation à l'égalité, initiale et continue, par la mise à disposition des instituts nationaux du professorat et de l'éducation (INSPE) et des formateurs en académie de ressources dédiées et l'instauration d'un module « égalité » dans la formation initiale de tous les enseignants (premier et second degrés) et personnels d'éducation ; - une seconde mesure prévoit d'élaborer, chaque année, dans les établissements du second degré, un diagnostic sur l'égalité filles-garçons et sur l'état des violences sexistes. Ce diagnostic sera réalisé par les élèves élus des conseils de la vie collégienne (CVC) et lycéenne (CVL). Il s'agit de faire de l'engagement des élèves, et de leur appétence particulière pour les enjeux d'égalité, un véritable levier pour améliorer le climat scolaire et lutter contre les violences de genre au sein des établissements. Leurs observations seront présentées chaque année au conseil d'administration et/ou au comité d'éducation à la santé

et à la citoyenneté et auront pour objectif d'aboutir à des propositions d'actions concrètes. Afin d'accompagner la mise en œuvre de cet objectif, un outil de réflexion et d'animation a été élaboré et sera mis à disposition des CVC et CVL à partir de la rentrée 2021. - dans tous les établissements scolaires, un document unique permettra à l'ensemble des personnels de mieux repérer et de signaler des violences intrafamiliales dont les élèves peuvent être victimes ; - enfin l'égalité filles-garçons devient un fil rouge de la continuité éducative à l'échelle des territoires et sur des temps clefs de l'éducation à la citoyenneté (SNU, plan mercredi, cités éducatives). Les référents égalité filles-garçons, dont le déploiement se poursuit dans les collèges et les lycées, sont un des maillons essentiels de cette politique qui vise à offrir aux filles et aux garçons les mêmes conditions d'apprentissage et les mêmes opportunités, et à prévenir toutes les discriminations et violences de genre.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Boyer](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28591

Rubrique : Égalité des sexes et parité

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2913

Réponse publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7303